

**Extrait du Registre des Délibérations
Du Comité deS AGES du Pays Trithois
SÉANCE DU 02 MARS 2023
N° 2023004**

L'an deux mille vingt et trois, le deux mars, le comité syndical du Comité des âges du pays trithois s'est réuni, Sous la présidence de Madame Isabelle CHOAIN, présidente au Comité des âges à Aulnoy lez valenciennes.

Date de la 1 ^{ère} convocation :	16/02/2023
Membres en exercice :	32
Présents :	19
UNANIMITÉ	
Voix pour	
Voix contre	
Abstention(s)	

Objet :2023004 Versement d'une compensation historique aux avantages acquis du personnel du CDESAGES

Titulaires présents : ANDRE Liliane et DUEZ Marie José « Artres », DUSART Julien et BENNOUI Habiba « Aulnoy lez valenciennes », BRUNET Joël « Famars », JOURNET Karl « Haulchin », HOUREZ Dominique et KERN Claudine «Hérin », CHOAIN Isabelle et HAVEZ Christine « Prouvy », POTIER Sylvia et TRIFI Patrick « Raismes », MAJDALANI Abboud et RAOUT Michel « Rouvignies », BOHERE Raymonde et PREVOST Martine « Thiant », BISIAUX Christian et GABELLE Jean Claude « Verchain Maugré »

Suppléants présents : LOUVION Marie Renée « Petite Forêt »

Titulaire absents – excusés : PAMART Jean Baptiste « Famars », DAVID Chantal « Haulchin », BLONDIAUX Eric et HEBERT Christelle « La Sentinelle », RAMEZ Damien et DESROUSSEAUX Chantal « Maing », GOURDIN Alison et HAMIEAU Maud « Monchaux sur Ecaillon », SEREUSE Elisabeth et DELCROIX JOLY Véronique « Petite Forêt », MANGENOT Cédric « Quérénaing »

Secrétaire de séance : BOHERE Raymonde « Thiant »

Madame la Présidente RAPPELLE que la commune de Trith Saint Léger, chaque année, en complément de sa participation communale, une compensation historique au budget du SIVU « Comité des âges du Pays Trithois » destinée à participer au financement des avantages acquis du personnel du CDESAGES.

Madame la Présidente PROPOSE de solliciter le versement de cette participation de fonctionnement d'un montant de **243 918.43€** auprès du Conseil Municipal de Trith Saint Léger.

Le comité syndical

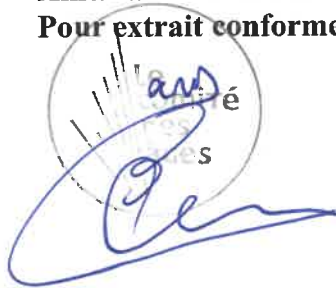
**Vu l'exposé de Madame la présidente,
et après en avoir délibéré**

DÉCIDE à l'unanimité de solliciter le versement de la compensation historique de la commune de Trith Saint Léger pour la participation aux avantages acquis du personnel du Comité des âges pour l'exercice 2022.

AUTORISE à l'unanimité Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette délibération.

DIT que la recette sera inscrite à l'article 74748 « Participations des communes » du budget principal 2022 du Comité des âges du Pays Trithois.

**Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme**

A blue ink signature is written over a circular stamp. The stamp contains the text 'Comité des âges du Pays Trithois' and 'Trith Saint Léger'.

**Délibération télétransmise
en Sous-Préfecture de Valenciennes**